



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MAI 2022

~~~~~

Date de convocation : 24 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 30 mai, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, Laurent BONNIFACY, COQUET Laurence, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane

BROSILLE Fabien excusé, pouvoir à ROUX Frédéric

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme Le maire demande au conseil municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Durée d'amortissement des investissements pratiqués par le SDED pour le compte de la commune
- Proposition d'achat des parcelles par M. Cordonnier
- Participation des communes aux loyers de la Maison Médicale

L'ensemble du conseil donne son accord

### 1) Compte-rendu du conseil du 01 avril 2022 (budget)

**Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.**

### 2) Vente matériel ancien centre de vacances

Suite à la vente de matériel à l'Ancien Centre de Vacances pour un montant de 3.200€ comprenant une chambre froide pour 2.500 €, un four pour 500 € et une hotte pour 200 €, la Trésorerie nous demande de prendre une délibération.

**Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour cette vente.**

### **3) Ventes gîtes 2 et 3 modifications du prix de vente – délibération**

Nous avons fixé le prix de vente de ces 2 appartements à 113.500 € et donné la vente à Mme Testelmans Agent Immobilier. Après plusieurs visites il apparaît que le prix semble un peu élevé en fonction des travaux à effectuer. Elle nous a proposé le prix de 105.000 €. Un avenant sera effectué.

Mme le Maire demande l'avis à l'ensemble du conseil

**Celui-ci après délibération donne son accord à l'unanimité.**

### **4) Travaux d'investissement SDED sur la commune**

La Trésorerie nous signale que les travaux d'investissement effectués par le SDED ne peuvent plus être comptabilisés aux comptes 21 ou 23. Les comptes 204 s'amortissent ; il convient donc de prendre une délibération fixant la durée d'amortissement des investissements pratiqués par le SDED pour le compte de la commune.

Les durées maximales d'amortissement du compte 204 sont :

- 5 ans : biens mobiliers, matériel et études
- 30 ans ; biens immobiliers et installations complexes

Mme le Maire demande aux conseillers de voter.

**Cette proposition est votée à l'unanimité**

### **5) Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants.**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtes) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés.

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3.500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit :

- par affichage
- soit par publication papier
- soit par publication sous forme électronique

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes dans la commune de Ste Jalle d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés d'autre part, et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Mme le Maire propose au conseil municipal de continuer la publicité par affichage en Mairie.

**Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de Mme le Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**6) Proposition d'achat des parcelles par M. Cordonnier (anciennement la Fraternité)**

M. Cordonnier nous a fait une proposition d'achat de parcelles de terrain situées au-dessus du parking des anciens gîtes.

Après discussion le conseil municipal propose de lui faire une contreproposition afin de pouvoir lui vendre un ensemble de parcelles cohérent.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

**7) Participation des autres communes de la vallée pour les loyers de la Maison Médicale**

Après plus d'un an de démarches et recherches, nous avons été contactés par un médecin intéressé pour venir s'installer au Cabinet Médical de Ste Jalle. Afin d'être opérationnel rapidement, le médecin sollicite une aide financière au niveau du loyer du cabinet et de son propre logement.

Il est proposé au Conseil de demander une participation financière aux communes environnantes. En effet, la commune a déjà financé le maintien de l'ouverture de la Maison Médicale et les permanences bénévoles du Dr. Gross et aujourd'hui elle ne peut plus assurer seule ce budget. Mme Le Maire informe qu'une réunion est programmée avec les autres communes pour en discuter.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité la demande d'une participation exceptionnelle aux communes pour 6 mois du loyer de la maison médical et de l'appartement personnel du médecin soit 5.700 €**

**8) Questions diverses**

- Tirage au sort Juré d'Assises

M. Audéoud Jean Pierre a été tiré au sort pour figurer sur la liste préparatoire en vue de la constitution de la liste annuelle 2023 du jury criminel pour la Cour d'Assises de la Drôme et il a accepté la charge.-

**Le conseil municipal est levé à 20H20.**